

Garantie financière d'Achèvement

Depuis 2009 Corsica Finances est devenu l'acteur incontournable en Corse de l'assurance construction et n'a pas cessé de développer la gamme de ses produits pour les rendre les plus compétitifs du marché.

Nous assurons la gestion administrative complète pour les contrats d'assurance construction suivants :

- Dommages-Ouvrage (DO)
- Tous Risques Chantier (TRC)
- Garantie Financière d'Achèvement (GFA)

Pour tous ces produits, notre équipe vous procure un service personnalisé: tarification en 72 heures, étude personnalisée de risques standards et non standards et suivi de vos dossiers.

Voici quelques références en assurances construction:

Hôtel de luxe 4 étoiles sur Bastia, valeur de la construction
3 400 000 EUR

Immeuble de 220 logements sur Bastia valeur de la construction
16 000 000 EUR

Immeuble de 26 logements sur Corte valeur de la construction
870 000 EUR

Immeuble pavillonnaire de 26 logements sur Lucciana valeur de la construction
2 000 000 EUR

Dans le cadre de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), la **garantie financière**

d'achèvement (GFA), répond à l'obligation de l'Article L.261-1 et suivants du Code de la

Construction et de l'Habitation .

La **garantie financière d'achèvement** donne à l'acquéreur la certitude qu'en cas de défaillance

du promoteur, le financement de l'achèvement de l'immeuble est garanti.

La **garantie financière d'achèvement** est obligatoire pour tous promoteurs immobiliers,

constructeurs de maisons individuelles dont le permis a été obtenu depuis Janvier 2015.

La **garantie Financière d'achèvement** apporte à tout acquéreur d'un bien en VEFA, une

sécurité en cas de défaillance du promoteur par la mise en place de tous les moyens nécessaire

à l'achèvement des travaux de construction par le garant.